

## 12-08-2019 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 12 août 2019, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, la conseillère et les conseillers: Réjean St-Laurent, Roland St-Pierre, Micheline Morin, Normand St-Laurent et Réjean Hudon. Le conseiller Richard Fournier est absent.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

### Ordre du jour

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 8 juillet 2019
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
  - a) MTQ
  - b) Rapport d'activités – FDT
6. Invitations
  - a) -----
7. Demandes de don et d'appui
  - a) Ass. du cancer de l'Est du Québec
8. Dépôt des États financiers 2018
9. Rapport sommaire au 30 juin 2019
10. Avis de motion
11. Présentation et adoption du projet de règlement numéro 222 modifiant le règlement numéro 218 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
12. Procédure de traitement d'une plainte en matière de contrats publics
13. PADE – Ginette Turcotte
14. Soumission – Parc intergénérationnel
15. Modification au contrat de location - Bingo
16. Prochaine réunion de conseil le 9 septembre 2019
17. Questions de l'assemblée
18. Levée de la réunion

#### **130-19**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

#### **131-19**

#### **Adoption du procès-verbal**

Proposé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 8 juillet 2019 soit adopté tel que rédigé étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance.

#### **132-19**

#### **Lecture et adoption des comptes**

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient adoptés et payés.

### **COMPTES DÉJÀ PAYÉS**

Bell Mobilité, #9923-07-2019, cellulaire	143.94
Hydro-Québec, #663101950717, éclairage public	181.18
Hydro-Québec, #691002203683, CPESTP	150.08
Hydro-Québec, #666701942704, camping	289.29
Hydro-Québec, #625302041249, syst. pompage	341.08
Hydro-Québec, #625301041250, stat. pompage	73.70
Hydro-Québec, #625302041248, garage municipal	40.47
Hydro-Québec, #625302041247, Hôtel de ville	288.38
Hydro-Québec, #654101976519, Champ épuration	38.19
Hydro-Québec, #664901947315, 2 <sup>e</sup> compteur	102.27
Télus, #1347-07-2019, CPESTP	91.24
Télus, #3101-07-2019, camping	52.84

## COMPTES NON PAYÉS

9385-3117 Qc inc., #689-690, coll. juillet (vidange-recyc-compost)	1 297.99
Accent, #62404, laveuse et boyau (camping)	784.98
Ateliers Léopold Desrosiers, #46048-46115, pan. Sign.	1 256.33
Ateliers de soudure M. Poirier, #20394, couvercle stat. Pomp.	3 066.56
Bell Média, #1432626-1, publicité radio (camping)	718.59
Camping Québec, renouvellement 2020	316.35
Clérobéc, #33097-34515-34715, matériaux divers	409.63
Entreprises Plourde, #1071019-1071339, essence et rép. pneu	521.38
Entreprises Yvon D'Astous, #5487, niveleuse	1 484.91
Fonds d'info. terr., #201901792174-201901956357, mutation	20.00
Gratien Lebrun, #8322, tuyaux, installation laveuse	411.15
Hydro-Québec, # 660401979605, éclairage public	187.21
Jos Lefrançois 2008 inc., pierre (125 <sup>e</sup> Sayabec)	143.72
Kopilab, #246397-247287, caisse de papier, photocopieur	114.75
La clef de sol, #11619, carte sim, étui cell et adaptateur	149.51
Laboratoire BSL, #74411-74112, analyses des eaux	525.40
Les affaires, #1, abonnement annuel 2019	86.22
Les éditions juridiques, #337273, ren. services m.à.j.	94.50
Mallette, #113343-113344-113353, états fin., multisport et recyc-qc	6 530.58
MRC de la Matapédia, #21440-21441-21442, hon. div. et rép.	3 369.15
RPF, #67505, prise camping (bris)	105.49
SEAO, #2089569, appel d'offres (champ d'épuration)	11.85
Sécurité Berger, #9697, matériaux pour scie	126.46
Transport Rock Gagné, #93-95, parc int. et creusage fosset	4 088.80
Transport Rock Gagné, #98-233, travaux et ponceau rang 7	15 048.87
Uline, #5637812, deux bancs (parc intergénérationnel)	2 050.50

### 133-19

#### **Ass. du cancer financier 2019**

Proposé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal fasse un don de 50\$ à l'Association du cancer de l'Est du Québec dans le cadre de leur campagne Villes et Municipalités 2019.

### 134-19

#### **Dépôt des états financiers 2018**

Proposé par Micheline Morin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le rapport financier pour l'année 2018 déposée par la directrice générale en cette réunion. La Municipalité termine l'année 2018 avec un profit de 41 339\$.

### **RAPPORT SOMMAIRE AU 30 JUIN 2019**

**REVENUS: 453 319.64**

**DÉPENSES: 412 744.88**

### 135-19

#### **Avis de motion**

Avis de motion est donné par, Micheline Morin, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le règlement numéro 222 modifiant le règlement 218 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

### 136-19

#### **Présentation et adoption du projet de règlement numéro 222 modifiant le règlement numéro 218 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

**ATTENDU QUE** la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas détient son code d'éthique et de déontologie révisé pour les élus municipaux, règlement numéro 218;

**ATTENDU QUE** les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* sont respectées mais que le conseil tient à ajouter un article concernant le respect;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Réjean St-Laurent et résolu à l'unanimité que la conseillère Micheline Morin ayant donné l'avis de motion présente le projet de règlement numéro 222 modifiant le règlement numéro 218 concernant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, QUI CE LIT COMME SUIVIT:

\*\*\*\*\*

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 222 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 218 CONCERNANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE  
DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS**

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

**ARTICLE 2**

Ajouter à l'article 5 le paragraphe suivant:

**«5.9 Respect**

Tout membre du conseil, en caucus, lors d'une réunion de travail, en assemblée publique, au bureau municipal ou autrement dans l'exercice de ses fonctions se doit d'agir et de s'adresser avec respect à l'égard de son (ses) interlocuteur(s) et s'abstenir de toute entrave, ingérence et/ou formulation de propos disgracieux, diffamatoires, injurieux, humiliants, offensants et/ou blessants, que ce soit à l'égard de toute personne présente ou non.

Le maire conserve tous ses pouvoirs prévus en vertu du Code municipal, notamment à l'article 42.»

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

**137-19**

**Procédure de traitement d'une plainte en matière de contrats publics**

Proposé par Micheline Morin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas adopte la procédure pour le traitement des plaintes en matière de contrats publics telle que déposée par la directrice générale. Dispense de lecture étant donné que chaque conseillers(ère) présents en a reçu une copie et en a pris connaissance.

**138-19**

**PADE – Ginette Turcotte**

Considérant que le PADE a été aboli en janvier 2018;

Considérant qu'une demande de madame Ginette Turcotte avait été acheminée au CDA avant l'abolition dudit PADE;

Par conséquent, il est proposé par Réjean St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil municipal verse un montant de 1 006.10\$ directement à madame Ginette Turcotte, habitant au 403, Principale depuis 2015 dans ledit cadre du programme d'aide au développement économique de Saint-Cléophas (PADE).

**139-19**

**Soumission – Parc intergénérationnel**

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas concrétisera le projet du parc intergénérationnel en grande partie cette été;

Considérant qu'il faut réparer le gazébo, soit souder la structure et changer des pièces;

Par conséquent, il est proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la soumission d'Atelier SMB au coût de 220.00\$ plus les taxes applicables concernant les items nommés ci-haut.

**140-19                      Soumission – Parc intergénérationnel**

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas concrétisera le projet du parc intergénérationnel en grande partie cette été;

Considérant qu'il faut un support pour y installer une statue en bois;

Par conséquent, il est proposé par Réjean St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la soumission d'Atelier SMB au coût de 300.00\$ plus les taxes applicables concernant les items nommés ci-haut

**141-19                      Modification au contrat de location - Bingo**

Proposé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas mandate et autorise la directrice générale à modifier le contrat de location au Comité du Bingo et les Loisirs de Saint-Cléophas. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et madame Katie St-Pierre, directrice générale sont autorisés à signer ledit contrat modifié.

**142-19                      Enseigne – Centre Phillippe-Émile-St-Pierre**

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil demande à Daniel Roussel, graphiste, de faire le montage de tous les noms inscrits sur les marches du Centre PÉSTP sur l'enseigne d'une grandeur de 4' X 8' afin que le conseil puisse prendre une décision.

**143-19                      Travaux route Melucq**

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas a reçu une subvention de 20 000\$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local;

Considérant qu'il y a problématique à proximité de la résidence situé au 21 route Melucq étant donné que le chemin est instable (pense);

Par conséquent, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que la municipalité fera les travaux nécessaires afin que le chemin soit sécuritaire. Les dépenses seront prises à même ladite subvention du PAARRL par un montant de 20 000\$ et un montant approximatif de 10 000\$ dans le revenu de fonctionnement de voirie, si nécessaire.

**144-19                      Levée de la réunion**

Proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures cinq minutes (20h05).

*Jean-Paul Bélanger*  
Maire

*Katie St-Pierre*  
Directrice générale et sec.-très.